



AVIS AUX CITOYENS

Interdiction de l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur

Effectif immédiatement – 26 mai 2020

Portneuf, 26 mai 2020. La demande en eau potable des dernières semaines est très importante et très supérieure à la normale, pour cette période de l'année. De plus, le temps très sec a une incidence certaine sur la recharge des aquifères. Ainsi, la Ville invitait les citoyens en date du 25 mai 2020 à faire preuve de retenue dans leur utilisation extérieure de cette ressource, notamment en respectant les balises découlant du règlement 144 sur l'utilisation de l'eau potable.

Toutefois, les plus récentes données analysées aujourd'hui par notre Service des infrastructures nous obligent à émettre **un avis d'interdiction de l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur, effectif immédiatement**, que ce soit pour l'arrosage continu des pelouses, des jardins et des potagers, le remplissage des piscines, le lavage des véhicules ou tout autre usage, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Cette interdiction sera levée par un nouvel avis, uniquement lorsque la situation sera revenue à la normale et jugée acceptable, en tenant compte de tous les paramètres de nos infrastructures de captation, de stockage et de distribution de l'eau potable.

La pression sur les aquifères et nos infrastructures, afin de répondre à une demande sans précédent en eau potable, ne peut être maintenue sans conséquences. Cette situation, à la fois critique et exceptionnelle, demande l'application immédiate de mesures strictes.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre entière collaboration dans l'application temporaire de cette mesure. Cela nous permettra assurément de garantir les volumes d'eau nécessaires à tous les usages essentiels et de revenir plus rapidement à une situation favorable.

Mathieu Gingras
Directeur général